Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 127 (1982)

Heft: 5

Artikel: L'école d'officiers d'artillerie de Bière

Autor: Pellaton, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-344457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'école d'officiers d'artillerie de Bière

par le major EMG Jacques Pellaton

1. Introduction

L'école d'officiers d'artillerie 1/1982 regroupe, sur la place d'armes de Bière, les futurs officiers de l'artillerie mécanisée, de l'artillerie tractée ainsi que des transmissions de l'artillerie; ces candidats officiers viennent des différentes écoles de recrues, à savoir celles de Sion, Bière, Monte Ceneri et Frauenfeld.

Pendant 17 semaines, les aspirants recevront l'instruction qui en fera, d'une part, des chefs aptes à conduire une section, et, d'autre part, des techniciens de l'artillerie aptes à reprendre n'importe quelle fonction dans le cadre d'un groupe d'artillerie. De plus, leurs instructeurs chercheront à révéler et à améliorer le caractère et la personnalité qui ont été pressentis chez ces sous-officiers.

L'Office fédéral de l'artillerie fixe les buts qui sont à atteindre pendant cette période; ils se décomposent en quatre groupes:

a) Personnalité

- avoir le sens des responsabilités (courage, initiative, endurance et fantaisie);
- être capables de penser logiquement et de s'exprimer clairement;
- appliquer d'une façon exemplaire les formes militaires;
- amener et maintenir à un haut niveau ses capacités physiques.

b) Comme instructeur

- fixer les buts et contrôler le niveau de l'instruction;
- diriger ses sous-officiers dans leur fonction de chef et d'instructeur;
- organiser une place de travail de section et diriger des exercices à l'échelon du groupe.

c) Comme chef

- reconnaître la corrélation tactique-technique;
- apprécier la situation, ordonner des mesures immédiates, prendre des décisions et savoir ordonner en temps utile;
- planifier des engagements, les préparer et les diriger;
- respecter les règles principales de la conduite des hommes;
- savoir expliquer et pouvoir appliquer les missions de base du commandant de tir et de l'officier de l'artillerie dans toutes les charges.

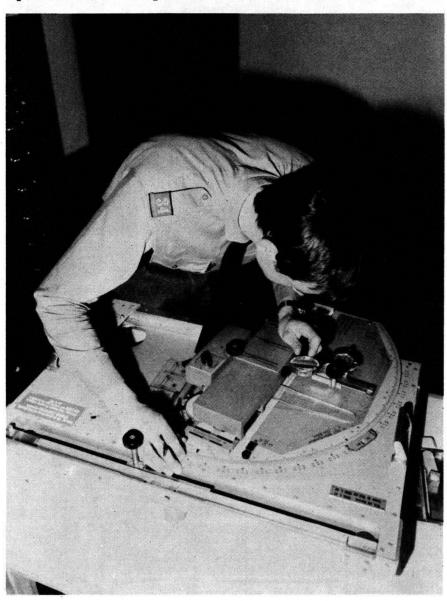
d) Généralités

- approfondir ses connaissances sur la défense totale, l'armée et les directives du service;
- reconnaître sa position et la fonction d'officier subalterne (envers les commandants, les camarades, les sous-officiers et la troupe);
- pouvoir exiger de ses subordonnés résistance physique et psychique;

 prendre les mesures qui s'imposent pour acquérir le degré d'engagement au combat, dans sa sphère de commandement.

On voit, par cette liste non exhaustive, la quantité et la diversité des matières à enseigner à ces ex-sous-officiers, pendant une période de 17 semaines, en tenant compte des différentes provenances des aspirants,

des mélanges de langues à l'intérieur d'une même classe, des hypothèques d'une place d'armes bien occupée par les troupes. Ces difficultés supplémentaires obligent à une planification et à une organisation sans faille de l'école et à un engagement constant des cadres instructeurs (professionnels et miliciens).



Travail avec le calculateur d'éléments de tir

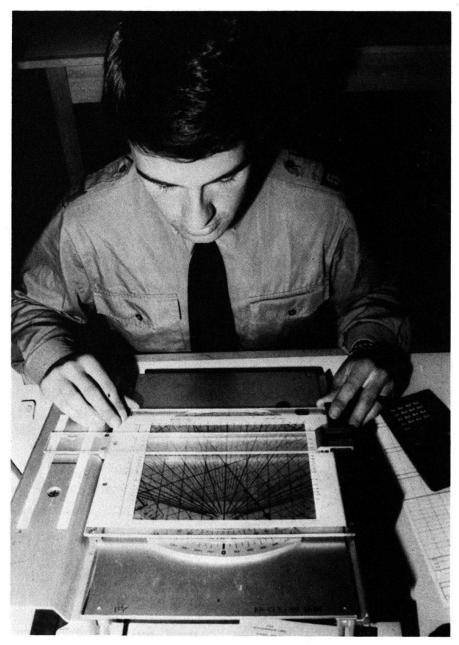
2. Organisation de l'école

2.1. Direction de l'école

En plus, les chefs de classes reçoivent un chef de section venant payer ses galons pendant deux mois, avant de terminer son service dans une école de recrues, ou venant terminer son service pendant les deux derniers mois.

2.2. Organisation des classes

Les effectifs des classes et le rapport entre les aspirants de langue alémanique et ceux de langue française se



Travail au correcteur

retrouvent chaque année, à quelques unités près.

- classe 1 (transmission): 20 asp alémaniques, 3 romands
- classe 2 (artillerie mécanisée):
 15 asp alémaniques, 5 romands
- classe 3 (artillerie tractée/mécanisée): 14 asp alémaniques (9 tractés + 5 mécanisés), 2 romands (mécanisés)
- classe 4 (artillerie tractée): 13 asp alémaniques, 3 romands, 2 tessinois

3. Instruction

Cette pluralité de provenance et le mélange des langues ne simplifient en aucune manière la tâche du personnel enseignant. Il faut corriger les quelques discrépances de l'instruction de base, compléter le bagage initial, résultat d'une spécialisation comme recrue et sous-officier; il faut résoudre le problème de la matière à enseigner et du temps à disposition, lequel n'est prévu que pour l'instruction dans une seule langue, et non pas pour un bilinguisme parfois nécessaire.

L'école d'officiers se subdivise en plusieurs périodes d'instruction, périodes qui correspondent à la phase d'apprentissage, de consolidation et, pour une petite part, à la phase d'application. (Cette dernière est surtout entraînée à l'école de recrues, lors du paiement de galons du nouveau chef de section.)

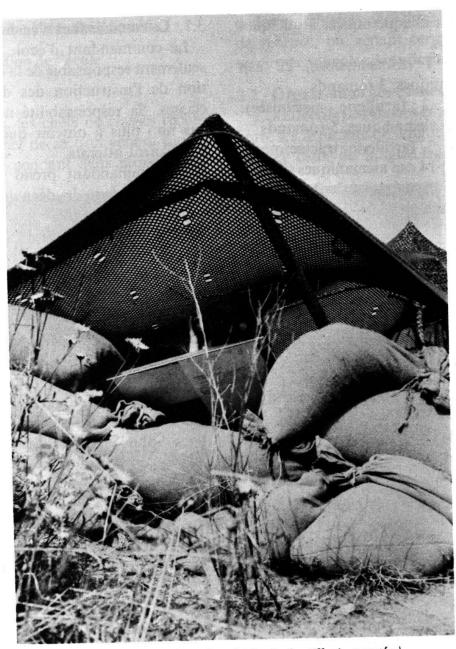
3.1. Le commandant d'école

Le commandant d'école n'est pas seulement responsable de la coordination de l'instruction des différentes classes. Sa responsabilité ne s'arrête pas non plus à obtenir que les buts fixés soient atteints.

Le commandant prend une part très active dans le déroulement de l'école. Tout d'abord, par ses théories hebdomadaires, il instruit et informe les aspirants sur des sujets généraux ou bien particuliers, tels les différentes menaces possibles, l'organisation des armées étrangères, l'articulation de l'armée suisse, les techniques particulières de tir, la topographie et la tactique. De plus, il prend part à l'instruction technique des aspirants en la contrôlant par des inspections en topographie, en service transmission, ainsi qu'en inspectant le travail et l'engagement des postes centraux de tir. Enfin, sa présence aux tirs d'artillerie assure une unité doctrine, un respect des règlements, et apporte aux aspirants le fruit de nombreuses années d'expériences.

3.2. Le chef de classe

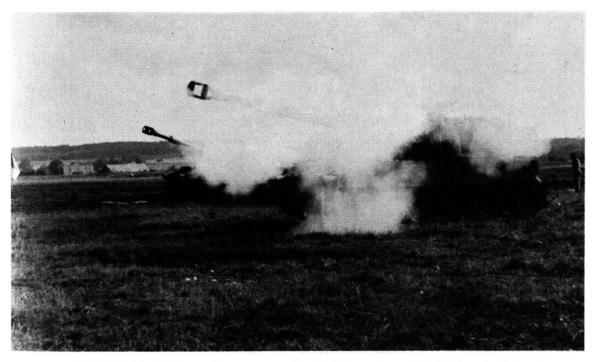
Le chef de classe est responsable de la formation technique de l'aspirant et doit lui donner les bases nécessaires à sa future fonction d'officier et de meneur d'hommes. Pendant les six premières semaines, l'aspirant d'artillerie va faire connaissance avec la topographie, va apprendre à manier les différents instruments de l'artillerie, va être formé à la technique des



Poste d'observation du cdt de tir (artillerie tractée)

charges de l'officier de batterie, de poste central de tir, de reconnaissance, ainsi qu'aux mystères de la conduite du tir d'artillerie. Les aspirants transmission reçoivent un rudiment de topographie; ils seront formés comme commandants de tir auxiliaires et, surtout, ils vont être formés en tant que chefs de section transmission et officiers transmission de groupe.

De pair avec cette instruction technique, les aspirants reçoivent une instruction en tactique, à savoir



Tir individuel des aspirants avec ob. bl. (formation de l'officier de tir)

connaissance et organisation de l'artillerie, organisation et engagement des autres armes (infanterie et troupes mécanisées et légères), étude et application de la conduite des troupes. Cette instruction est donnée par des théories, par des exercices en salle et sur le relief ainsi que par des exercices pratiques dans le terrain. De plus, le chef de classe conduit et instruit sa classe lors de la semaine de tir de combat à l'échelon du groupe ainsi que pendant l'exercice d'endurance, lui aussi d'une semaine.

3.3. Le commandant de compagnie

Le commandant de compagnie est responsable en premier lieu de la bonne marche du service et de la coordination entre les classes, le commandement d'école et la logistique. Mais il est, avec les chefs de section, responsable de l'instruction infanterie et de la condition physique des aspirants. C'est lui qui dirige les tirs aux armes d'infanterie, instruit le pistolet, forme les aspirants à conduire une section et, par le biais de la gymnastique et des marches et courses de patrouilles, amène la condition physique à son plus haut point. Son instruction est aussi partagée en deux phases; lors de la seconde se déroulent le pentathlon et la marche des 100 km, à la seizième semaine.

3.4. L'école se termine par une inspection du chef de l'instruction, respectivement du chef d'armes et, enfin, à la fin de la dix-septième semaine, par la cérémonie de la remise des brevets et le bal qui mettent un point loin d'être final à la formation des officiers.



Aspirants à l'instruction comme chefs section transmission

Quelques hypothèques grèvent le cours de l'école; c'est ainsi que les aspirants de la classe de transmission suivent un cours centralisé à Bülach, pendant une semaine, alors que les aspirants de l'artillerie tractée, incorporés au corps d'armée de montagne, suivent un cours de haute montagne. De plus, en prévision de la réorganisation de quelques groupes tractés en groupes d'artillerie mécanisée, il faut prévoir de donner une instruction de base nouvelle à quelques aspirants qui devront conduire dans un proche avenir une section dans ces nouveaux groupes.

4. Conclusion

L'école d'officiers d'artillerie, face à la complexité des matières à instruire,

de la quantité de nouveautés pour l'ancien sous-officier, ainsi que des problèmes inhérents à des classes de langue mixte, au temps relativement restreint, aux efforts physiques et psychiques qui sont demandés, est une école qui exige beaucoup de ses participants, élèves comme enseignants, mais qui leur apporte aussi beaucoup, en contrepartie.

Mais une école, aussi bien organisée soit-elle, ne remplacera jamais l'expérience acquise au contact de la troupe tout au long des années de service, ne se substituera pas à la résolution des problèmes que le jeune officier rencontrera tout au long de sa carrière. Simplement, ce dernier reçoit le bagage et les armes nécessaires pour accomplir sa mission.

J. P.